



# Le Bulletin des Jardins Taché

**Une initiative de l'Association des résidents des Jardins Taché**

Volume II, numéro I, avril 2000

## Joyeuses Pâques à tous !

### Dans ce numéro

- ▶ Mot du président
- ▶ Entretien sur l'affaire Dasken
- ▶ Éditorial
- ▶ Une sculpture pour l'affaire Dasken
- ▶ La patinoire Duguay-Lacasse - Hiver 2000
- ▶ Une page «ouèbe» bien locale
- ▶ Les chevaux disparus - Un conte
- ▶ Papillons en quête de fleurs !
- ▶ Nos commanditaires

### Mot du président



L'affaire Dasken - Lire en page 3

© Le Droit

Salutations à tous les résidents des Jardins Taché, et joyeuses Pâques! Ce Bulletin vous est distribué par un des membres du Conseil de l'Association des résidents des Jardins Taché, dans le cadre de notre campagne annuelle de recrutement. Engagez-vous, comme disaient les Romains dans Astérix! Si ce bulletin a été laissé à votre porte, c'est que vous étiez absent. Vous pouvez néanmoins devenir membre de l'Association en contactant M. Michel Mercier (771 -3562), ou en par message électronique à notre adresse ([tache@multimania.com](mailto:tache@multimania.com)). Davantage de membres signifie des interventions de l'Association plus convaincantes.

La question à l'ordre du jour est le parachèvement de l'axe McConnel-Laramée. Cette artère, si elle est achevée, permettra aux gens d'Aylmer de se rendre facilement jusqu'à Gatineau ou Ottawa. Nous aimerions savoir quelle est votre opinion, car l'Association ne s'est pas encore prononcée sur le sujet. Êtes-vous pour ou contre le passage des camions sur cette nouvelle artère qui coupera la promenade du Lac des Fées et la promenade de la Gatineau? Êtes-vous carrément opposés au prolongement de cette artère? Souhaitez-vous que la jonction s'arrête à la Promenade du Lac des Fées, et que la jonction avec l'ouest se fasse plus haut, via le boulevard St-Raymond.

(Suite en page 2)

(Suite du Mot du président)

Comment l'artère Laramée-McConnel s'insère-t-elle à la possibilité d'une voie réservée aux autobus sur toute la longueur du boulevard Taché? Diverses tendances sont représentées au sein du Conseil d'administration de l'Association, et nous avons besoin de votre point de vue pour forger la position officielle de l'Association. Appelez-nous, ou utilisez le courrier électronique.

Quelques nouvelles.... Pour ceux qui se demandent ce que devient de l'ancien Royal Burger, situé au coin de la rue St-Dominique et du boulevard Taché, la zone où se situe ce commerce est de nouveau résidentielle, et c'est un quatre-logis qui y sera bientôt complété. L'ancien garage Ultramar, qui se trouvait à l'autre coin de cette intersection, pourra connaître un sort similaire.

Le bassin de rétention du ruisseau Moore. Comme vous avez pu le lire dans les journaux, le contrat a été octroyé. Les autorisations environnementales ont été obtenues. Il ne reste plus qu'une autorisation au niveau fédéral-provincial pour aller de l'avant. Les travaux devraient débuter en juin ou juillet (de l'an 2000).

### **Les membres du conseil 1999-2000 de l'Association des résidents des Jardins Taché**

Marc Lavoie (président) : 770-4306  
Jacques Laçasse (vice-président) : 771-8257  
Michel Mercier (trésorier) : 771-3562  
Jean Gravel (secrétaire) : 770-4818  
Jean-François Léger (Rédacteur/Bulletin) : 595-0031  
Pierre Larabie (loisirs) : 771-2484  
Claude Décarie (Ruisseau Moore/Bulletin): 595-0833  
Gilles Faullem (Loisirs): 778-6093  
Pierre Lebel (Ruisseau Moore/Web): 770-8237  
Paul Trottier (président sortant) : 776-5774

### **Entretien sur l'affaire Dasken avec Lise Brochu et Renée Joyal**

## **La patinoire Duguay-Lacasse Hiver 2000**

Marc Lavoie, président

Il s'en est patiné des kilomètres et des kilomètres à la patinoire du quartier cet hiver, jeunes et moins jeunes s'en sont donné à coeur joie. Malgré un début tardif (31 décembre) et une fin écourtée (26 février) plus de 1 300 présences ont été recensées à la patinoire cette année.

Le comité de bénévoles formé de résidents du quartier tient à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont mis l'épaule à la roue ou la main à la pâte en y allant d'un p'tit coup de grattoir pour déblayer la patinoire et, plus particulièrement, M. Guy Lebel et son fils Marc dont le travail discret s'effectuait surtout en après-midi... Nous nous en voudrions également de ne pas mentionner la contribution inestimable de Gérard et Claire D'Aoust et nous ne pouvons passer sous silence la très généreuse et assidue contribution de M. Normand Roberge sans qui, la glace de la patinoire n'aurait jamais été si belle, si bien entretenue et si rapidement déblayée. Au nom de tous les utilisateurs : Merci Normand! Et à l'an prochain.

Pierre Larabie



*C'est très gentiment que nous avons été accueillis chez Madame Lyse Brochu au 49 de la rue Moncion, le 28 février 2000. Nous avons discuté énergiquement pendant deux heures. Toutes deux sont au coeur de l'affaire Dasken. Elles sont allées jusqu'en Cour suprême afin de faire respecter par la ville de Hull ses propres règlements de zonage dans le quartier. Claude Décarie et Jean-François Léger les ont rencontrées pour le Bulletin.*

**Bulletin** : L'Association des propriétaires des Jardins Taché s'est engagée dès le début dans cette histoire de construction de tours d'habitation, n'est-ce pas ?

**Lyse Brochu** : L'Association s'est formée en 1962 ou 1963 et a demandé un zonage unifamilial pour tout le quartier, ce que la ville lui a accordé sans problème. Mon mari, Gilles, faisait partie du Conseil. Les gens du quartier ont toujours fait preuve de vigilance pour ce qui se passait dans le quartier. À l'été 1970, j'ai vu des arpenteurs qui travaillaient sur le terrain qui appartenait aux soeurs de l'Orphelinat Ville-Joie-Sainte-Thérèse. Et une bonne journée, j'ai vu que les clôtures de broche avaient été enlevées. Alors, je me suis informée, bien que tout le monde était sensible à ça, personne n'était au courant.

Le président de l'Association a convoqué une assemblée générale des membres au sous-sol de l'église. L'urbaniste de la ville, M. Beaudry, voulait nous expliquer le projet, et finalement nous vendre l'idée. Renée Joyal venait d'arriver dans le quartier au 60 de la rue Moncion.

**Bulletin** : C'est alors qu'on vous a informé qu'il s'agissait d'habitations de luxe dont le quartier tirerait parti.

**Lyse Brochu** : Oui, oui, c'est ça, de luxe ... Il parlait de 6 tours de 10 et 16 étages. Il venait nous vendre ça

**Renée Joyal** : C'est les cours de tennis, la piscine, etc. On nous disait que cela serait avantageux.

**Bulletin** : Alors vous étiez présente à cette première réunion.

**R. J.** : Je me souviens d'avoir dit à Madame Brochu, « ou bien c'est légal et on ne peut rien faire, ou ce n'est pas permis et là on peut faire quelque chose ! » Je suis donc retournée à mon bureau le lendemain matin et j'ai dit, il



Dasken à l'hiver 1972-1973

faut regarder le règlement de zonage et, si ce n'est pas permis, on fera ce qu'il faut faire.

Ainsi, le lendemain, on a constaté que la ville de Hull avait interprété le zonage de manière à leur permettre de construire des édifices en hauteur. Une première interprétation ne prévoyait pas de construction en hauteur. Ils (les fonctionnaires) ont demandé à leur conseiller juridique de l'époque, M<sup>e</sup> Roy Fournier, une nouvelle interprétation et, curieusement, on pouvait maintenant construire en hauteur sur le terrain qui, à l'origine, appartenait aux Soeurs mais qui a été vendu à Aylmer Holdings, propriété des frères Bourque qui, à leur tour, ont vendu à Dasken Enterprises, une partie du terrain seulement.

**Bulletin** : L'Association vous a donc engagée comme avocate.

**R. J.** : ( Rire ) Non, il n'y a pas eu d'honoraires. J'étais résidente du quartier. C'est donc un avocat de l'étude où je travaillais qui nous a informés que, selon lui, bien que l'on n'était pas certain, nous pourrions avoir gain de cause. Lorsqu'il est question d'interprétation, c'est toujours incertain.

**Bulletin** : L'Association met donc la ville de Hull en demeure.

**R. J.** : On a déposé une action en nullité en première instance à Hull. Et ce sont les permis de construction, basés sur l'interprétation du règlement de zonage, qui ont été le sujet de l'action en nullité. Le juge Paul Ste-Marie nous a donné raison mais, en appel à Montréal, on a perdu.

**Bulletin** : Les travaux de construction reprennent donc.

**L. B.** : Et comment! Le jour, le soir, ce qui était inhabituel. Une permission spéciale avait été accordée. Un genre d'intimidation. Mais on a réagi très vite et demandé à la Cour suprême, la permission de porter la cause en appel. Celle-ci nous l'a accordé, et a décidé d'entendre la cause d'urgence.

**R. J.** : La cause inscrite le premier juin 1971 fut entendue les 19 et 20 octobre et la décision fut rendue le 20 décembre de la même année. C'est très vite ça.

**Bulletin** : Où en sont-ils alors avec leur construction.

**L. B.** : Un bâtiment de 2 étages et un autre de 7 étages.

**Bulletin** : Mais l'histoire est plus compliquée que cela n'est-ce pas!

**L. B.** : En effet, on doit mentionner premièrement le bill (projet de loi d'intérêt privé). La ville de Hull présente donc à Québec un bill privé pour légaliser rétroactivement le changement de zonage.

**Bulletin** : C'est bien étrange.

**R. J.** : Et comment! C'était tellement inhabituel que pour la première fois, le Barreau du Québec a délégué un représentant au comité des bills privés? Ça leur semblait tellement aberrant de légaliser rétroactivement un changement de zonage.

**Bulletin** : Étrange acharnement.

**L. B.** : A Québec, pour la présentation, tout le monde était là. Gilles Rocheleau, conseiller, était là, le maire, d'autres conseillers! Rocheleau était un de ceux qui nous appuyaient.

**Bulletin** : Et votre conseiller du quartier.

**L. B.** : Ah! Il était contre nous. C'était le directeur de l'école, M. René Villeneuve. Il était tellement contre nous qu'il nous a même traités d'hystériques dans un article de journal.

**Bulletin** : Un bill privé doit être présenté par un député, qui l'a présenté le bill ?

**R. J.** : Mark Assad, qui était député de Papineau, je pense? Pas même du comté. Un libéral, et le gouvernement était libéral. Mais le bill a été rejeté. Un député libéral a même voté contre : M. Guy Bacon. Naturellement tous les créditistes, toute l'union nationale et les péquistes ont voté contre. Les autres libéraux ont voté pour mais comme plusieurs étaient sortis juste avant le vote, ne voulant pas voter, il a été défait.

**Bulletin** : Le bill n'est pas passé, les libéraux ne voulaient pas que ça passe ?

**R. J.** : Claude Ryan, alors rédacteur en chef du *Devoir* a même écrit un éditorial sur Dasken.



Mme Lyse Brochu



M<sup>me</sup> Renée Joyal



Mme Lyse Brochu

Le jugement de la Cour suprême est simple. Le règlement de zonage ne permet pas l'émission des permis qui ont été accordés à Dasken. Donc nous révoquons, nous annulons les permis. Et tout ce qui a été construit en fonction de ces permis doit être démolit. L'Association a perdu mais moi, comme payeur de taxe, j'ai gagné. On avait prévu le coup, c'est pourquoi la poursuite a été présentée aux deux noms. L'Association n'était pas en mesure juridiquement de contester le permis de la ville de Hull, mais moi oui. La Cour suprême a donné à Dasken 6 mois pour démolir et, après ce délai, Renée Joyal pouvait détruire les édifices.

**Bulletin** : Mais c'est pas terminé n'est-ce pas ? Il y a eu un référendum sur un changement de zonage après le jugement rendu par la Cour suprême.

**L. B.** : Pour clore le tout, la ville a encore décidé de changer le zonage rétroactivement, selon la procédure normale : annonce, zone contiguë, etc. Les commerces étaient favorables, comme le I.G.A. par exemple, situé à l'époque sur le coin où la Librairie du Parc est maintenant située. Alors, les référendums devaient être gagnés en nombre et en valeur. Dure lutte que nous avons gagnée !

**R. J.** : A l'hiver, le Conseil municipal a cherché l'appui des résidents de toute la ville de Hull par une consultation populaire pour modifier le zonage. Nous avons présenté une action en nullité par l'entremise d'un résident du quartier, le dentiste Roland L'Arrivée et deux autres résidents de la ville. C'est le sénateur Pierre Debanné qui a plaidé pour nous. Il n'était pas sénateur à l'époque. Il était député. Le jugement a été rendu par le juge Chevalier, et la démarche jugée illégale.

### Éditorial

**Bulletin** : Incroyable cet acharnement! Mais revenons à la démolition. Elle a bien eu lieu, comment cela s'est-il passé?

**R. J.** : Dasken a déclaré faillite. Et six mois s'étant écoulés, je peux démolir. Il me faut un permis. Chaque jour, la ville met des embûches, naturellement, finalement ils me l'ont donné. Mais personne ne voulait démolir. On a dû faire venir quelqu'un de Rouyn-Noranda, un monsieur Guertin. Mais ce n'est pas tout! J'ai reçu une demande d'injonction me demandant de prouver que j'étais solvable et que je pouvais payer.

**Bulletin** : Qui dépose l'injonction?

**R. J.** : Des gens du quartier. Je suis devant les tribunaux et tout est arrêté. Et je continue à payer les frais de démolition. C'a été entendu par le juge Boucher et rejeté.

Moi j'avais 24-25 ans. Mon père me cautionnerait si besoin était. Il y avait aussi le dentiste Roland L'Arrivée. Enfin, le juge n'a même pas demandé si j'étais solvable. Il a confirmé la validité du permis de démolition.

L'entrepreneur en démolition n'avait jamais été accueilli avec autant d'enthousiasme. Accompagné à partir de Chelsea et reçu par une foule sur la rue St-François !

**Bulletin** : On vous a aussi offert de l'argent Mme Joyal n'est-ce pas et, Mme Brochu vous avez reçu des menaces voilées. Quelle conclusion tirez-vous de cette affaire?

**L. B.** : Le vieux dicton « You can't beat City Hall! » a été écrasé par un groupe de citoyens solidaires.

L'affaire Dasken et l'axe Laramée-McConnell des points communs ?

S'il y a trente ans on a vu apparaître de grands projets résidentiels et tours à bureau à Hull, le temps présent voit se présenter de grandes rénovations urbaines dans la région. Il semble même qu'on terminera bientôt le non moins fameux axe McConnell-Laramée projet qui sommeille depuis trente ans. La cicatrice laissée dans le paysage urbain d'un vieux quartier suite à l'expropriation massive du début des années 70 sera bientôt carrossable.

J'imagine que la plupart d'entre vous connaissent le tracé de l'axe. Et j'imagine que vous êtes comme moi déçus de voir un autre petit îlot de verdure disparaître au profit du béton. J'ai regardé les différents tracés et il me semble que, si j'ai bien vu, le grand boulevard passera au centre de la clairière juste après le Centre de détention de Hull. À l'est, un pont partira du promontoire vers Laramée pour enjamber le ruisseau du Lac des fées. J'espère que vous me suivez! Et à l'ouest, il passera au sud des pylônes électriques pour faucher au passage les grands pins. Vous savez ce coin de paradis juste avant les fils électriques sur le sentier numéro 3. C'est peut-être là que comme moi vous terminez vos marches du dimanche. Si on revient à la clairière, là où passe la promenade du Parc, et où il fait bon s'arrêter en bicyclette un jour de soleil, la grande route passera sous la promenade grâce à un court tunnel à l'allure d'une tranchée.

Je crois qu'il nous faudra prendre part au débat, de manière individuelle et collective.

En remerciant les commerçants de l'appui qu'ils apportent à notre *Bulletin* (sans eux, il nous serait difficile de vous communiquer nos nouvelles), j'aimerais, au nom de l'équipe, vous souhaiter de Joyeuses Pâques !

Jean-François Léger  
**Comité de rédaction du *Bulletin***

**Une sculpture pour l'affaire Dasken!**



Tracé de l'axe McConnell-Laramée

Claude Décarie, membre du conseil  
Claude Grondin, réviseur Jacques  
Laçasse, vice-président Marc Lavoie,  
président  
Jean-François Léger, rédacteur et membre du conseil

Ont aussi contribué à ce numéro :

Alain Chénier, membre  
Marie Gérin, membre  
Pierre Larabie, membre du conseil  
Pierre Lebel, membre du conseil

Tirage : 650 exemplaires Prochaine  
parution : automne 2000

Pour insérer une publicité dans le prochain numéro du *Bulletin*, communiquer avec Jacques Laçasse (771-8257) du comité de rédaction.

Pour offrir vos services pour la mise en page du *Bulletin*, communiquer avec Jean-François Léger (595-0031), rédacteur en chef du *Bulletin*

Je me souviens de la première fois où j'ai entendu parler de l'affaire Dasken. Je vous raconte l'anecdote. C'était il y a quatre ans avant mon arrivée dans le quartier. C'est en annonçant mon déménagement aux Jardins Taché à un ami artiste qu'il a parlé de la sculpture de Luc Paris dans le parc Ste-Thérèse. Il m'a expliqué qu'il s'agissait d'un monument à la mémoire d'une lutte épique des résidants contre de puissants bâtisseurs. Je me souviens de ses mots « L'affaire Dasken, tu connais ça ! C'est tout une histoire... ». Maintenant, que je connais l'incroyable affaire Dasken, j'ai pris en affection cette sculpture qui m'a éveillé à l'histoire de mon nouveau quartier.

J'ai fait depuis un peu de recherches au sujet de la sculpture. Je sais maintenant que la sculpture a été érigée en 1992. Une initiative du maire Légère, je crois. Il écrit à son sujet un article intitulé *Dasken : un fait à se rappeler pour en tirer des leçons* [*Le Régional* (17 octobre 1990)]. Je lui cède la plume.

*« Bon gré, mal gré, l'affaire Dasken est un épisode célèbre de l'histoire de Hull, sinon même de toute l'histoire de l'urbanisme. Les événements qui l'ont ponctuée sont consignés pour mémoire dans les annales*

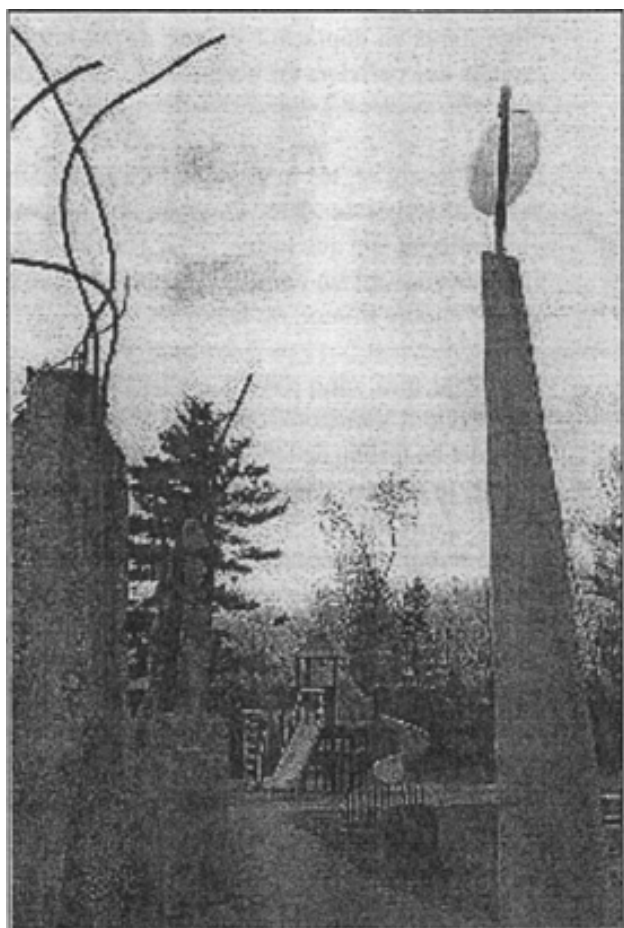
*judiciaires et sur les coupures de presse. Dasken est aussi un cas étudié sous toutes ses facettes dans des cours d'urbanisme. Nous lui dédions un monument qui rappellera à tous ceux et celles appelés à réaliser des projets de construction chez nous, de salutaires leçons sur les vertus et les exigences du processus démocratique. Chacun et chacune en fera une lecture différente. Question de point de vue évidemment.*

*Le monument sera réalisé par un jeune artiste qui a vécu l'événement Dasken et dont les parents vivent encore dans les parages. Il serait trop facile de couvrir le sol et de faire semblant d'oublier ou encore de camoufler délibérément la réalité. Ce qui s'est passé sur ce site n'a rien, mais vraiment rien d'une banalité.*

*Profitions de cette réflexion sur Dasken pour se demander quel mobilier urbain on veut ou qu'on devrait avoir dans notre ville. Construisons des monuments à notre histoire. (...) Qui n'a pas de manière de la rappeler, prive les générations futures des leçons de l'histoire nécessaire pour construire un monde meilleur pour nous et nos enfants.»*

Bien dit, vive l'art et la mémoire!

Jean-François Léger



Sculpture de Luc Paris

Photographie © Pierre Lebel



## Les chevaux disparus

### un conte de Marie Gérin

Les gens s'interrogent encore sur la disparition mystérieuse des chevaux de la ferme Moore.

De mon balcon, tout près, je les regardais brouter l'herbe des champs du 670, boulevard Taché, à Hull.

Depuis quelque temps, cependant, les bêtes me semblaient fatiguées certains matins. Parfois même, elles transpiraient encore, leurs flancs couverts d'humidité. Des mottes d'argile imprégnées d'herbes folles collaient à leurs sabots. Des noeuds sauvages emmêlaient leur crinière. Le palefrenier ne s'en préoccupait guère, puisqu'il croyait que les maîtres venaient chevaucher leur monture au petit matin. Mais moi, j'ai vu le mystère se manifester.

A la brunante, un soir d'août, j'étais assise en haut de la côte dite « du colonel » et je me baignais dans la douceur du concert des criquets et des rainettes crucifères. L'engoulement bois-pourri engloutissait au vol des nuées d'insectes.

Ce que je crus d'abord être une mouche à feu devint une ronde de minuscules feux clignotants se déplaçant en une danse lumineuse. Plus loin, une autre ronde surgit des racines des cerisiers en bordure du chemin de la ferme et vint rejoindre la première. Puis trois autres cercles vinrent les retrouver.

Dans l'obscurité, les lueurs bleutées et valsantes avaient de quoi étonner. Incrédule, je me sentis transportée dans l'univers du merveilleux et de l'imaginaire, peuplé de petits personnages tels que lutins, elfes, fées, follets, gremlins, korrigans et leprechauns. On leur attribue souvent un comportement espiègle, bagarreur et bourru. Il vaut mieux ne pas les vexer; encore mieux, on les évite.

Et devant moi, cinq rondes parfaites de ce que j'imaginai être des elfes sautillaient. Ces êtres étaient transportés par leur propre énergie, allumant ce qui semblait être une petite lanterne au milieu de leur corps. Peut-être étaient-ils aussi un croisement entre elfes et feux follets, je ne sais, n'étant pas une autorité en la matière.

Ils étaient nus, grands d'une vingtaine de centimètres et leur peau était recouverte d'un duvet variant de l'ocre à la terre de Siègne brûlée, sauf la partie abritant leur lanterne. Leur transparence bleutée, de grandes oreilles pointant vers le haut, un nez aplati comme celui de la chauve-souris, des yeux ronds, rouges et brillants leur conféraient un air espiègle et étrange à la fois. Tout se passait en silence. Seuls leurs corps illuminés s'agitaient et exprimaient un langage, une émotion qu'eux seuls comprenaient.

Je n'étais pas au bout de mes surprises, loin de là. Je levai la tête vers le ciel et il me vint alors à l'esprit que cette soirée coïncidait avec la lune noire, nuit de grandes manifestations chez ce petit monde.

Lorsque mon regard se posa de nouveau sur la côte du colonel, je fus saisie d'étonnement : des dizaines de petits bonshommes d'un autre genre faisaient des pirouettes, des entourloupettes. Ceux-ci, vêtus de jambières, de tuniques et coiffés d'un long bonnet, surgissaient du boisé derrière

la grange et s'approchaient des elfes. Je crus reconnaître des lutins. Ils riaient, s'esclaffaient, se disputaient, criaient, tout en gesticulant sans arrêt.



Ferme Moore

Photographie © Jean-François Léger

Ils approchaient du bâtiment des chevaux. Je les vis disparaître à l'intérieur par diverses fissures et, alors que les elfes éclairaient l'espace, la porte de l'écurie s'ouvrit et trois chevaux en sortirent. Montés chacun par une dizaine de lutins agrippés à leur crinière ou à leur queue, ils galopèrent déjà. Ils hennissaient d'agacement et de peur pendant que ceux qui les chevauchaient riaient à gorge déployée. Leurs sabots martelaient le sol, imitant le frénétique tam-tam dont les elfes, dans l'herbe, suivaient le rythme. Sidérée, je ressentais dans mon ventre les trépidations de cette faune. J'avais envie de danser avec eux, de monter moi aussi un cheval et de rire aussi fort qu'eux, envahie par le rythme vital d'une profonde respiration de l'âme.

Je n'en fis rien.

La chouette ulula et les petites lanternes des elfes s'éteignirent une à une, obéissant comme à un ordre. Quant aux lutins, ils ramenèrent les chevaux à leurs stalles et refermèrent soigneusement la porte. Ils disparurent avec les elfes au creux des racines des arbres ou sous les roches.

Depuis cette aventure, je suis revenue à la ferme presque tous les soirs. Ce même rituel se répétait à tous les quartiers de lune, quoique plus intensément à la lune noire. Les lendemains matins, épuisés et hagards, crinière et queue enchevêtrées, les chevaux semblaient craindre de sortir de l'écurie.

Et puis un jour, ils disparurent.

Les enquêtes policières furent vaines. Le mystère demeurait complet.

Mais moi, je sais. La nuit de leur disparition, j'ai revu les lutins et les elfes danser, courir, sauter, culbuter. Ils galopèrent avec les chevaux. Puis, ces derniers fondirent, un à un, jusqu'à prendre la taille des lutins qui les amenèrent dans leur repaire.

Les chevaux ne sont pas revenus et les lanternes des elfes se sont éteintes.

Marie Gérin

**Volley Bail au parc Duguay-Lacasse**

Une invitation est lancée aux résidants du quartier qui désirent pratiquer le volley-ball récréatif au parc Duguay-Lacasse. Téléphonnez-moi pour plus d'information et pour me faire part de votre intérêt. Nous planifions installer un filet sur notre aire de jeux en sable les samedis ou dimanches matin.

L'été arrive bientôt, sachez en profiter !

Alain Chénier

## **Une page «Ouebe» bien locale**

Depuis quelques semaines, vous pouvez consulter ce bulletin, quelques procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et quelques autres documents sur le site «ouèbe» de l'Association des résidants des Jardins Taché.

Ce site n'en est qu'à ses débuts et nous envisageons de grandes choses pour ce site, selon les suggestions que vous voudrez bien nous faire. On pourrait y mettre un babillard pour les résidants qui souhaitent vendre des biens ou offrir leurs services, des photos d'activités du quartier, des invitations et que sais-je encore. La limite, c'est notre imagination.

Alors n'hésitez pas à consulter le site des Jardins Taché sur la Toile à l'adresse suivante : [www.multimania.com/jardinstache](http://www.multimania.com/jardinstache)

Vous y trouverez également notre courriel: [jardinstache@multimania.com](mailto:jardinstache@multimania.com). Si vous désirez nous faire des suggestions, c'est l'adresse à retenir.

Au plaisir de vous lire et de recevoir vos cyber-idées.

Pierre Lebel

## **Invitation à une exposition d'aquarelles**

Pour la troisième année consécutive, il y aura une exposition d'aquarelles avec six à huit artistes, les 17 et 18 juin, ou, s'il pleut, les 24 et 25 juin. Une belle fête champêtre pour célébrer la Fête des pères, au 37, rue St-Dominique, Bienvenue à tous!

Mme Jolicoeur



## **Papillons en quête de fleurs**

L'été s'annonce-t-il chaud et sec? Ce sera alors le temps idéal pour réaliser un projet extérieur avec vos enfants (et les plus grands...). Pourquoi ne pas aménager un *Jardin de papillons*. Rien de plus simple!

Il suffit de planter : a) des fleurs qui attirent les papillons soit la rudbeckie jaune, la rudbeckie pourpre (échinacée pourpre), le cosmos, le lilas, la pivoine, la violette, la spirée, l'hémérocalle et l'asclépiade; b) des fleurs qui nourrissent les papillons et dans lesquelles ils se nichent soit l'ortie, le chardon, l'aneth et l'asclépiade.

Et enfin, aménager un trou de boue ou un petit amas.de sable qui doit être maintenu humide et sur lequel vous déposez une petite branche (ou bout de bois) couchée, qui servira de perchoir aux papillons. Les papillons iront s'y abreuver.

La canicule sera un cadeau puisqu'aucun vent ne viendra déranger la course légère des papillons que vous contemplez à loisir.

Claude Grondin

